



Installation photovoltaïque panneaux solaires ? Mais si ! C'est intéressant !

Fiche pratique publié le 25/06/2010, vu 5431 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

Malgré les chroniques fréquentes des médias sur les déboires rencontrés par de malheureuses victimes de commerciaux sans scrupule ou d'installateurs incompetents, il existe des personnes compétentes qui font honneur à cette profession et qui mettent un point d'honneur à apporter à leurs clients des services de qualité au juste prix.

Une installation vendue à un prix réaliste, assortie d'un financement par une banque (Credit Agricole, Caisse d'Epargne ou Banques Populaires par exemple, génère habituellement un **REVENU NET de l'ordre de 500 € chaque année DES LA DEUXIEME ANNEE** (pas dans 7 ou 10 ans..) déduction faite des remboursements de prêts.

Les banques citées ci-dessus offrent aujourd'hui la possibilité d'un différé de 24 mois et certaines perçoivent le remboursement du prêt annuellement, en correspondance avec le paiement par EDF.

La réalisation d'une installation photovoltaïque avec un prêt bancaire "économie d'énergie", c'est donc une amélioration de revenu de l'ordre de 500 € par an, et si vous disposez de la somme, c'est un rendement financier de plus de 10% par an pendant 20 ans.

Attention , toutefois, à ne pas céder aux seules sirènes du prix ! la sécurité d'une installation photovoltaïque "low cost" est comparable à celle d'une voiture sans freins: elle avance, mais au premier virage, vous risquez quelques déconvenues...

De même, évitez les prêts des sociétés spécialisées de financement, les taux réels assurances comprises, peuvent dépasser les 10%.

Demandez impérativement le montant total des frais, assurances comprises.

Pensez à la réception de chantier

Vous devez garantir votre investissement sur 20 ans par une réception de chantier valide.

Lorsque vous avez fait construire, votre architecte a effectué la réception de chantier, contrôlé que les règles de l'art avaient été respectées par les entreprises.

La complexité des techniques mises en oeuvre sur une installation photovoltaïque ne permet pas de se contenter d'un "à peu près".

Fort de l'expérience acquise sur les très nombreuses expertises réalisées à ce jour, Greenkraft Expertise peut vous assister pour la réception de chantier , le contrôle des normes de sécurité et délivrer certification sur la production prévisionnelle de votre installation.

A noter que Consuel n'est pas habilité à intervenir en toiture, et donc, que les anomalies les plus susceptibles de générer des sinistres aux biens et aux personnes (qualité de mise à la terre des panneaux, interconnexions des panneaux, matériaux de connexions, etc..) ne sont pas contrôlées par Consuel.

D'autre part, Consuel ne délivre pas de certification de production.